### Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles destinée à

l'information des citoyens (article L.2313-1 du CGCstd) réception en préfecture Budgets Primitifs 2023 – CCAS AVIGNO Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023 et budgets annexes CLIC et SAAD

Acteur majeur de la politique sociale mise en œuvre par la Ville d'Avignon, le CCAS d'Avignon intervient dans un champ d'action vaste et varié composé de missions obligatoires (analyses des besoins sociaux, instruction des demandes d'aides sociales et tenue à jour d'un fichier des bénéficiaires, domiciliation des personnes sans domicile stable) et de missions facultatives relevant de trois grandes formes : l'offre de prestations (aides financières, prestations de services à destination des seniors, des familles, animation territoriale), la gestion d'établissements concourant à l'action sociale de la collectivité (structure de la petite enfance et jeunesse) et les services à la personne (aides à domicile, portage de repas).

Suite à une période de stabilité budgétaire, le CCAS fait face ces dernières années à une augmentation de ses coûts de fonctionnement, notamment liée au poids croissant de sa masse salariale (mise en place du RIFSEEP, différentes revalorisations salariales légales, restructuration du CCAS) et des charges, et ce, bien que l'effectif de ses agents soit stable. voire en diminution depuis plusieurs années. La crise sanitaire du Covid 19 qui a impacté durant deux ans les activités de la structure, imposant même l'arrêt de certaines d'entre elles, a entraîné une diminution des recettes provenant notamment des produits des services et de la tarification, mais aussi des recettes d'activité. Le contexte inflationniste de 2022 faisant peser de nouvelles contraintes sur les charges de fonctionnement du CCAS a fortement impacté l'équilibre financier du CCAS qui présente un résultat 2022 dégradé, malgré le déblocage par la Ville d'Avignon d'une subvention exceptionnelle de 800k € en 2022.

Le budget primitif 2023 du CCAS intègre ces résultats et est établi sur la base du soutien de la Ville au travers de la subvention municipale et d'une redynamisation des activités notamment dans les secteurs de la petite enfance et des services proposés aux seniors.

Les priorités budgétaires proposées pour 2023 s'établissent sur la conciliation des contraintes financières et le souhait de maintenir le périmètre actuel des actions du CCAS au profit des Avignonnais.

#### La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 721k€ pour les opérations de l'année 2023. L'investissement est essentiellement financé sur les fonds propres. L'amortissement représente 359k€ environ, l'excédent antérieur s'élève à 242k€. Les autres recettes de la section sont constituées de recettes externes pour 120k€ (FCTVA et dépôts et cautionnements recus).

Les nouveaux programmes d'investissement représentent 639 k€, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2022, s'élèvent à 80k€.

Le programme d'investissement concerne :

Modernisation des outils informatiques	143 k€
Divers équipements dont enveloppe sobriété énergétique	173 k€
Divers renouvellement de matériel et mobilier	112 k€

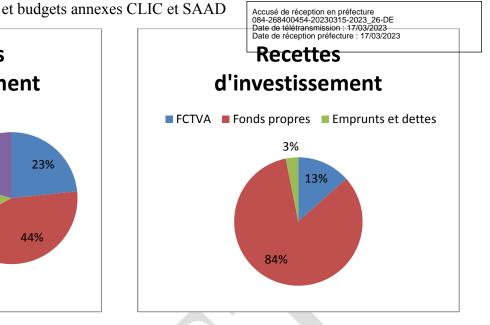
Le remboursement de la dette en capital s'élèvera en 2023 à 118k€, soit 16% du programme annuel d'investissement 2023 (721k€). Le solde des prévisions de dépenses au chapitre 16 est constitué des prévisions de remboursements des dépôts de garantie du locataire du CCAS. (1er étage St-Jean Bâtiment A).

Note de synthèse budgets primitifs 2022 – CCAS AVIGNON

Dépenses
d'investissement

Informatique
(droits et
concessions)
Patrimoine
(agencements,
travaux divers)
Divers Petite
Enfance

Dette



### La section de fonctionnement

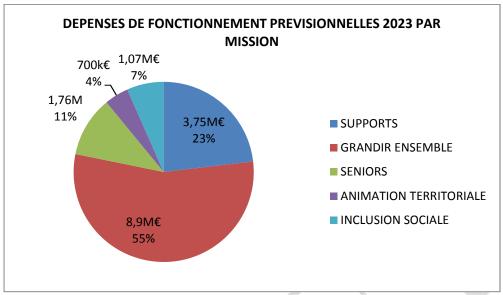
La section de fonctionnement s'équilibre à 15.07M€, en augmentation de 0.48% par rapport au réalisé 2022.

- Les charges à caractères général représentent 2.456k€, en hausse de 21% par rapport aux réalisations 2022. L'augmentation traduit les dépenses nouvelles liées à la reprise prévisionnelle d'activité (chapitre 604 notamment) et à l'impact de l'inflation sur les charges générales.
- Les dépenses de personnel et frais liés représentent 12 064k€ soit 82% des dépenses réelles. Ce poste est en diminution de 2.7% par rapport aux réalisations 2022.
- Les **autres charges de gestion courante** (147k€) se maintiennent au niveau de 2022.
- Les charges financière (30k€) correspondant au remboursement des intérêts de la dette sont stables.

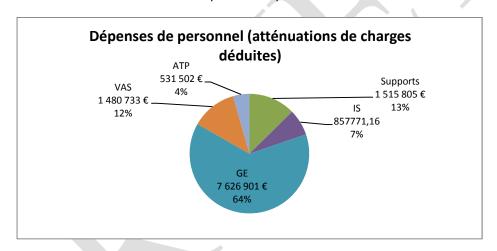
S'agissant des recettes de fonctionnement :

- le **niveau de participation des financeurs externes** (Ville d'Avignon, Caisse d'Allocations Familiales, Etat, Département, Caisses de retraites) est évalué à la hausse au regard des prévisionnels des recettes d'activités (12.8M €).
- Les **loyers perçus** suite à la location du bâtiment situé Avenue Saint Jean permettent de neutraliser en partie la dépense de l'annuité de prêt et des intérêts correspondant suite à l'acquisition du bâtiment en 2019 (100k€).
- Les **recettes provenant des produits des services** (recettes usagers 1.99M€) qui ont connu un décrochage important depuis 2020 en raison du fort impact de la crise sanitaire sur les finances du CCAS sont réévaluées à la hausse (+14% par rapport au réalisé 2022) en raison de la redynamisation des secteurs petite enfance et seniors.

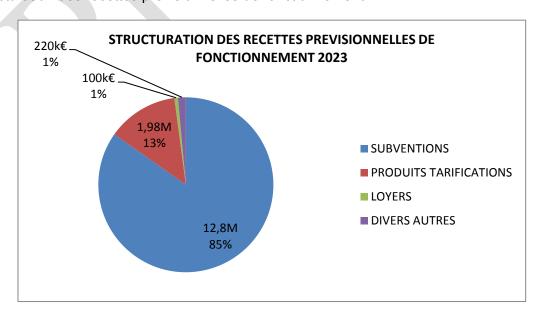
## Les dépenses de fonctionnement par missions :



Dont dépenses de personnel



Structuration des recettes prévisionnelles de fonctionnement:



# Montants du budget

La section d'investissement s'élève à 721k€ pour les opérations de l'année 2023. La section de fonctionnement s'équilibre à 15.07M€, en augmentation de 0.48% par rapport au réalisé 2022.

Projet Budget Primitif 2023	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	15 070 175,50	15 070 175,50
Opération d'ordre entre sections		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	359 358,36	1 223,43
Réel		
67 - Charges exceptionnelles 66 - Charges financières 68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires  011 - Charges à caractère général  012 - Charges de personnel et frais assimilés 65 - Autres charges de gestion courante 75 - Autres produits de gestion courante  74 - Dotations et participations 013 - Atténuations de charges 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses 77 - Produits exceptionnels  002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 500,00 30 125,87 8 687,50 2 456 218,34 12 064 323,43 146 962,00	100 127,29 12 866 728,47 200 000,00 1 989 084,50 15 000,00 - 106 988,19
Investissement	720 836,29	720 836,29
Opération d'ordre entre sections		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1223,43	359 358,36
Réel (y compris restes à réaliser)		
20 - Immobilisations incorporelles 21- Immobilisations corporelles 16 - Emprunts et dettes assimilées 10 - Dotations, fonds divers et réserves 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 606,71 461 198,35 141 807,80	23 198,00 96 495,47 241 784,46
TOTAL GENERAL	15 791 011,79	15 791 011,79

Accusé de réception en préfecture 084-268400454-20230315-2023\_26-DE Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023

### **Endettement**

La dette du CCAS est constituée en 2022 de 4 emprunts sans intérêts :

- CARSAT, 37 113€, dernière échéance en 2026
- CAF 84, 3 199€, dernière échéance en 2026
- CARSAT, 367 476€, dernière échéance en 2044
- CAF 84, 4 900 €, dernière échéance en 2032

Et d'un emprunt traditionnel au taux fixe de 1,14%:

CREDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES, 2 538 000€, dernière échéance en 2044

L'encours global de dette au 31/12/2022 s'élève à 2 524 091€. L'annuité de la dette représente 118.6k€ soit environ 40% du budget annuel d'investissement jusqu'en 2027 où elle se stabilisera à 114k€ pour les 20 années qui suivront, hors nouvelle souscription. Le taux d'endettement du CCAS (dette/recettes de fonctionnement) s'établit en 2022 à 18%.

Le ratio de désendettement est < 0.

## Niveau de l'épargne (2022)

Epargne brute (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement, après neutralisation des flux croisés entre budget principal et budgets annexes) : - 399k €

Epargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – (dépenses réelles de fonctionnement, après neutralisation des flux croisés entre budget principal et budgets annexes – intérêts de la dette)) : - 372k €

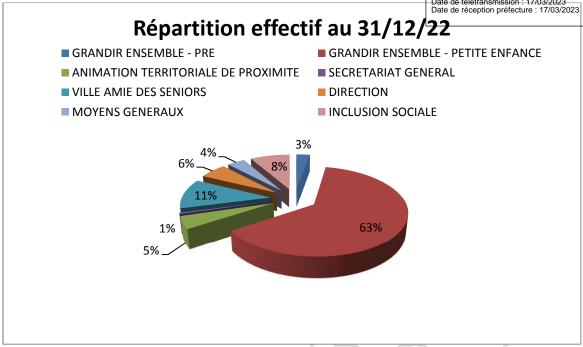
Epargne nette (épargne brute – remboursement de la dette en capital) : - 517.6k €

### Effectif du CCAS

Il convient de rappeler que les dépenses de personnel représentaient jusqu'à présent entre 84 et 87% des dépenses réelles de fonctionnement Aussi, la maitrise des charges salariales a toujours été un objectif fort pour le CCAS, qu'il s'agit de concilier avec les spécificités de ses missions et notamment les réglementations obligatoires en matière de taux d'encadrement dans les structures de petite enfance.

La répartition des effectifs par mission permet d'appréhender le poids de nos différentes missions. 66% pour la direction Grandir Ensemble, 11% pour Ville Amie des Seniors (SAAD Inclus), 9% pour les services supports, 8% pour Inclusion Sociale, 5% pour l'Animation Territoriale de Proximité.

Accusé de réception en préfecture 084-268400454-20230315-2023\_26-DE Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023



Parmi les titulaires, 64% des effectifs du CCAS est en catégorie C, contre 19% en catégorie B et 17% en catégorie A. 38% des effectifs des agents contractuels sont en catégorie C, il y a également 18% d'assistantes maternelles. Le reste des agents contractuels sont répartis sur les catégories B et A.

# Les budgets annexes :

Le budget annexe du <u>CLIC</u> s'établit de la sorte :

BP 2023	Dépenses	Recettes
Exploitation	88 462.60	88 462.60
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	16 286.20	
012 Dépenses afférentes au personnel	60 000.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	12 176.40	
018 Autres produits relatifs à l exploitation		36 185.00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		52 277.60
Investissement	3 611.10	3 611.10
21 Immobilisations corporelles	3 611.10	
28 Amortissement des immobilisations		476.40
10 Dotations, fonds divers et réserves		22.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 112.70
Total général	92 073.70	92 073.70

Accusé de réception en préfecture 084-268400454-20230315-2023\_26-DE Date de télétransmission : 17/03/2023 Date de réception préfecture : 17/03/2023

Le budget annexe du <u>SAAD</u>, qui retrace les activités de portage des repas, télé-assistance et aide à domicile s'établit ainsi :

BP 2023		
	Dépenses	Recettes
Exploitation	727 962.00	727 962.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	302 302.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	357 500.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	68 160.00	
018 Autres produits relatifs à l exploitation		365 000.00
017 Produits de la tarification		235 000.00
019 Produits financiers, produits exceptionnels et		
produits non encaissables		127 962.00
Total général	727 962.00	727 962.00